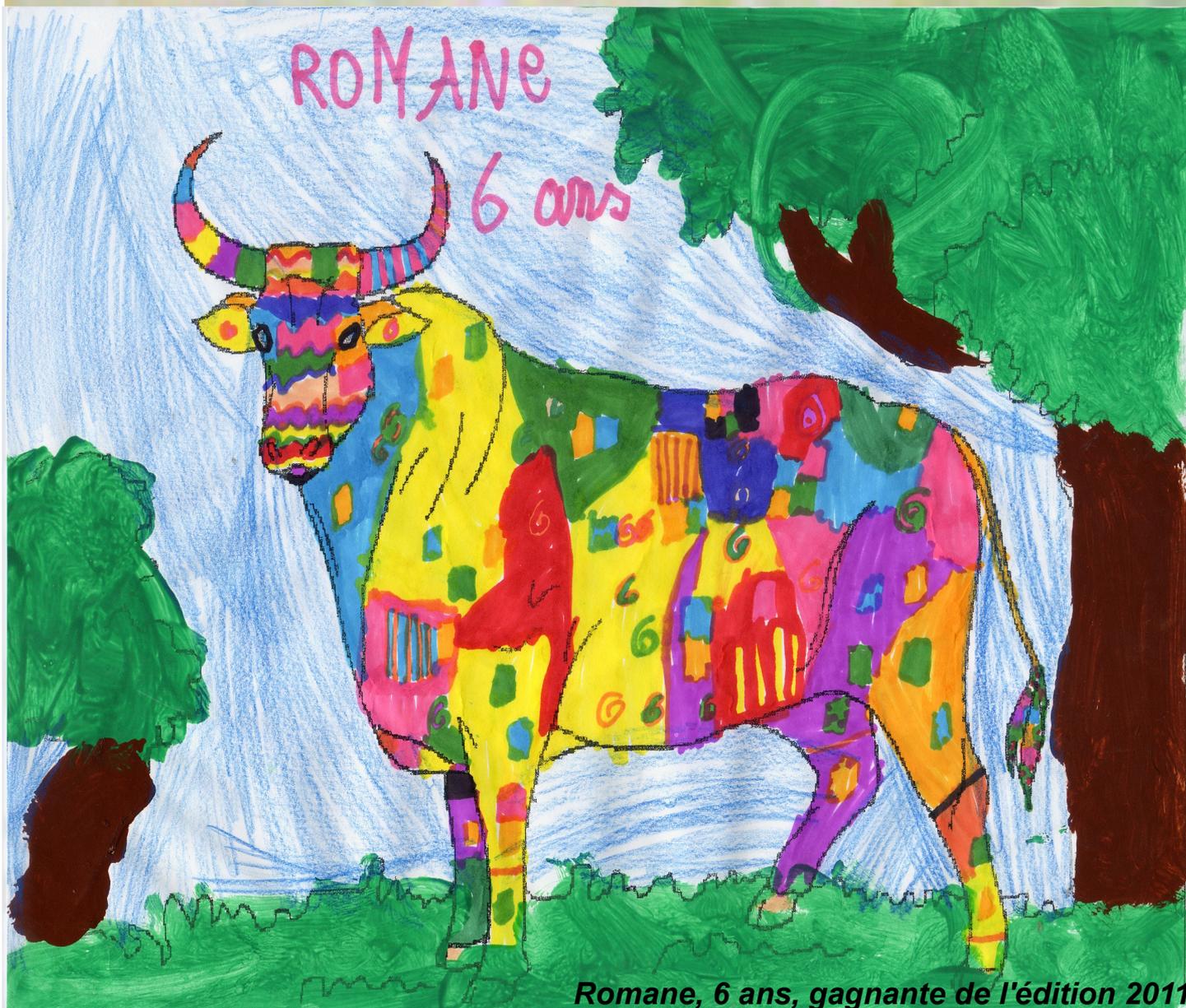


PRINTEMPS des jeunes aficionados

Toros en fleurs

CONCOURS DE DESSINS

OUVERT AUX ENFANTS DE 4 A 14 ANS



Romane, 6 ans, gagnante de l'édition 2011

Résultats et remise des prix, en présence de l'artiste Michel TOMBEREAU,
à Saint Gilles le samedi 24 mars 2012 à 18h30 dans le cadre du

5° **PRINTEMPS des jeunes aficionados**

les 23-24 & 25 mars 2012



COORDINATION DES CLUBS TAURINS DE NÎMES ET DU GARD



Le règlement de ce concours peut être obtenu sur <http://clubs-taurins-du-gard.skyrock.com>

REGLEMENT DU CONCOURS

«Toros en fleurs»



Article 1 : ORGANISATEUR

COORDINATION DES CLUBS TAURINS DE NÎMES ET DU GARD

Printemps des jeunes aficionados

Article 2 : THEME DU CONCOURS

Le Printemps des Jeunes Aficionados lance un concours dont le but est de réaliser le plus beau dessin sur le thème « *Toros en fleurs* ».

Article 3 : OBJET DU CONCOURS & TECHNIQUE DE DESSIN

L'objet de ce concours est de réaliser un dessin sur ce thème représentant un taureau quelque soit le contexte, l'environnement ou la situation.

Format : papier A4 exclusivement (paysage ou portrait)

Genre : dessin, peinture, collage, photographie (photos uniquement autorisées comme éléments d'une technique mixte)

Article 4 : DATE ET LIEU DE REMISE DES DESSINS

La ou les réalisations du participant devront être transmises par voie postale ou déposées sous pli comportant la mention : « *Concours Toros en fleurs* » à l'adresse suivante :

**Mairie de SAINT-GILLES, Service de la Communication,
place Jean Jaurès, 30800 SAINT-GILLES**

Le concours débutera le lundi 30 janvier 2012 à 08 heures pour se terminer le lundi 19 mars 2012 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi pour les envois par voie postale ou la date de réception pour les plis déposés directement en Mairie de SAINT GILLES.

Article 5 : PERSONNES CONCERNEES

Ce concours est ouvert à tous les enfants âgés de 4 ans révolus à 14 ans.



Article 6 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les nom et prénom de l'enfant participant, les nom et prénom de l'un des parents, l'âge de l'enfant, l'adresse postale, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone doivent figurer au dos du dessin. Le non-respect de ces conditions entraînera le rejet du dessin. Les dessins comportant des mentions incomplètes ou illisibles ne pourront être retenus comme gagnants. Chaque enfant souhaitant participer au concours pourra présenter plusieurs dessins.

Article 7 : LES GAGNANTS

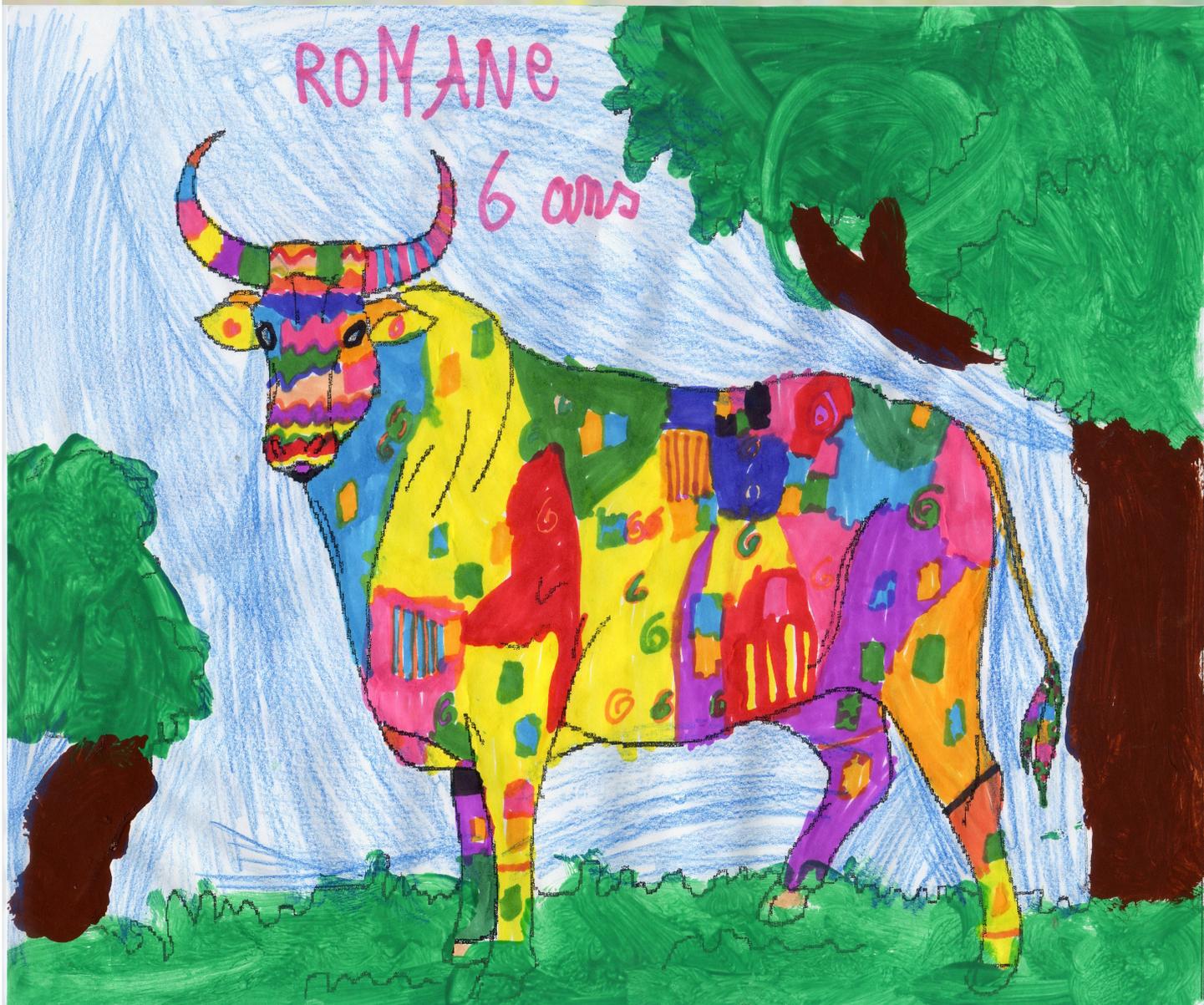
Un jury, sous la présidence de Michel TOMBEREAU, décidera des meilleures réalisations. 3 gagnants seront désignés par catégorie d'âge parmi les participants :

- 1ere catégorie : 4 - 6 ans
- 2ème catégorie : 7 - 10 ans
- 3ème catégorie : 11 - 14 ans

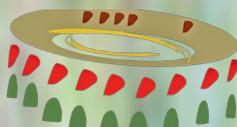
Les dessins seront présentés dans l'enceinte des arènes de SAINT-GILLES le samedi 24 mars 2012. Le palmarès sera communiqué le même jour vers 18h30.

Article 8 : ACCEPTATION

Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Les gagnants et parents ou représentants légaux des gagnants autorisent la publication des noms, prénoms, âge et éventuellement photo des-dits gagnants à des fins de communication sur les résultats du concours et ce sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie financière, tout refus entraînant la nullité de la participation au concours. Tout participant au concours autorise le Printemps des Jeunes Aficionados à utiliser son dessin et à le diffuser dans les médias, notamment sur internet. La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation de tous les points du présent règlement.



COORDINATION DES CLUBS TAURINS DE NÎMES ET DU GARD



En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en s'adressant par mail à coordination.printemps@gmail.com